Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'alimentation
Service de l'alimentaion
Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments
Bureau des établissements d'abattage et de découpe

Service de la coordination des actions sanitaires
Sous-direction du pilotage et des politiques sanitaires
Bureau du pilotage du programme « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation »

Adresse : 251 rue de Vaugirard - 75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : Coralie LUPO / Marie-Christine MELOT-CHANCEL
Tél : 01 49 55 84 01 / 55 83
Courriel institutionnel : bead.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr

Réf. Interne : MOD10.22 B

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDSSA/SDPPST/N2009-8300

Date: 04 novembre 2009

Date de mise en application :	Immédiate
Abroge et remplace :	-
Date limite de réponse :	-
Nombre d'annexe :	1
Degré et période de confidentialité :	aucune

Objet : Modification de la note de service DGAL/SDSSA/SDSPPST/N2009-8056 du 10 février 2009 établissant la liste des organismes habilités à effectuer la formation des personnels sur chaîne d'abattoirs de volailles ou de lagomorphes pour le contrôle ante mortem des animaux, le retrait des carcasses manifestement impropres à la consommation humaine et le tri des sous-produits.

Références : Note de service DGAL/SDSSA/SDPPST/N2009-8056 du 10 février 2009 donnant la liste des organismes habilités à effectuer la formation des personnels sur chaîne d'abattoirs de volailles ou de lagomorphes pour le contrôle *ante mortem* des animaux, le retrait de carcasses manifestement impropres à la consommation humaine et le tri des sous-produits.

Résumé : La présente instruction modifie la liste des organismes habilités pour effectuer la formation des personnels des abattoirs.

Mots-clés : organismes habilités – formation - abattoirs - volailles – lagomorphes – retrait - tri – carcasses - sous-produits – contrôle *ante mortem* – ICA.

Destinataires

Pour information :

- Directeurs départementaux des services vétérinaires
- Directeurs Régionaux de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- Référents nationaux abattoir
- Préfets
- IGVIR
- ENSV
- Écoles Nationales Vétérinaires
- UAS
- INFOMA

L’annexe de la note de service DGAL/SDSSA/SDPPST/N2009-8056 du 10 février 2009 susvisée est remplacée par l’annexe de la présente note.

Le Directeur Général Adjoint
Chef du Service de la Coordination
des Actions Sanitaires – C.V.O.

Jean-Luc ANGOT

ANNEXE

Liste 1 : Organismes habilités de manière temporaire

Numéro d'enregistrement	Nom de l'organisme et coordonnées	Sessions de formation assurées par	Espèces	Type de structures concernées	Niveaux proposés	Date de l'habilitation temporaire	Date de fin de l'habilitation temporaire

Liste 2 : Organismes habilités

Numéro d'enregistrement	Nom de l'organisme et coordonnées	Sessions de formation assurées par	Espèces	Type de structures concernées	Niveaux proposés	Date de l'habilitation	Date de fin de l'habilitation
Form-vol-agr-01	Avipôle Formation Zoopôle Les Croix Rue Camille Guérin 22 440 PLOUFRAGAN Tel : 02 96 01 62 26 Fax : 02 96 01 51 80 Mél : avipole@wanadoo.fr N organisme de formation : 53.22.00162.22	Jean-Philippe PRIGENT	Poulet, poule, dinde, canard de chair, canard gras, pintade, pigeon, lapin	Tous abattoirs de volailles / de lapins	-Formation initiale opérateur -Perfectionnement opérateur -Formation initiale responsable qualité -Perfectionnement responsable qualité	20 avril 2009	20 avril 2011
Form-vol-agr-02	SOCSA Agro-alimentaire 11 rue d'Ariane 31 240 L'UNION Tel : 05 34 25 61 11 Fax : 05 34 25 61 19 Mél : socsa-agro@socsa.fr N organisme de formation : 73.31.05346.31 73.81.00180.81	Pierre FARENC et Pascal WURTZ conjointement	Poulet, dinde, canard de chair, canard gras, pintade, pigeon, lapin	Tous abattoirs de volailles / de lapins	-Formation initiale opérateur -Perfectionnement opérateur -Formation initiale responsable qualité -Perfectionnement responsable qualité	20 octobre 2009	20 octobre 2011